

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **D2026_0180**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **17/07/2026**

Objet : **Marché n°26.067 - Visites de passation de son marché d'exploitation des installations de chauffage sur son patrimoine communal**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **17/07/2026**

Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **D_cision municipale DF CPAJI_D2026_0180.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260717-D2026_0180-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **17/07/2026**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_D2026_0180

Objet : Marché n°26.067 - Visites de
passation de son marché d'exploitation
des installations de chauffage sur son
patrimoine communal - Conclusion

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article L2113-4 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°7 du 28 mars 2026 portant application de l'article L 2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°22 du 18 mars 2024 portant adhésion à la Centrale d'Achat du Réseau
des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) ;

Vu l'arrêté DFCAPI_AR2026_0115 du 28 mars 2026 portant délégation de signature à
Monsieur VUYLSTEKER, Conseiller municipal délégué ;

Considérant que le RESAH a conclu un accord-cadre avec la société MANERGY ayant
pour objet les prestations d'accompagnement à la performance et transition énergétique
bâtimentaire / patrimoniale ;

Considérant que la Ville de Tourcoing souhaite organiser les visites de passation de son
marché d'exploitation des installations de chauffage sur son patrimoine communal.

Considérant que le recours à ce marché via le RESAH permet à la Ville de Tourcoing de
bénéficier de conditions économiques avantageuses et de sécuriser juridiquement ses
acquisitions ;

Considérant qu'en application des articles L.2113-1 à L.2113-5 du Code de la commande
publique, l'acheteur peut recourir à une centrale d'achat pour l'acquisition de fournitures ou
de services, et est réputé avoir satisfait à ses obligations de publicité et de mise en
concurrence dès lors que la centrale d'achat a elle-même respecté ces obligations ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De recourir au marché de prestations d'accompagnement à la performance et
transition énergétique des bâtiments et du patrimoine, conclu par le RESAH avec la société
MANERGY, afin de permettre l'organisation de visites de passation dans le cadre du
marché d'exploitation des installations de chauffage sur le patrimoine communal, pour un
montant de 12 495,00 € HT.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **17 JUIL. 2026**



**Pour le Maire par délégation,
Le Conseiller délégué auprès du Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER**

Accusé réception en Préfecture le : **17 JUIL. 2026**

Publié sur le site de la Ville le : **17 JUIL. 2026**